



Utilisation de noms dans un jeu de société

Par **Asticot**, le **07/10/2022** à **18:27**

Bonjour,

Je me permets de vous solliciter car j'ai conçu un jeu de société, plus précisément un jeu de "deckbuilding", un jeu de cartes en somme.

Je suis encore loin de la perspective de le commercialiser mais je préfère être bien informé en amont.

Pour être synthétique, une partie des cartes du jeu portent le nom d'autres jeux de sociétés Certains qui sont des marques comme le monopoly, d'autres qui ne le sont pas, et enfin des jeux traditionnels comme le jeu de dame.

La question est donc de savoir, pour ces 3 catégories, si l'utilisation du nom sans demande préalable est possible. Dans le cas contraire, est-ce qu'une modification du nom (monopoly en monaupoly par exemple) conviendrait?

Par avance merci pour votre lecture.

Par **Visiteur**, le **07/10/2022** à **18:45**

BjR

Il vaudrait mieux éviter...Sauf peut-être justement pour le nom cité , qui est semble_t_il non protégé.

<https://www.neonmag.fr/monopoly-na-plus-le-monopole-sur-le-mot-monopoly-556561.html>

Par **Marck.ESP**, le **08/10/2022** à **09:33**

Bonjour Asticot

N'hésitez pas à chercher aussi des renseignements sur le régime de propriété intellectuelle applicable aux jeux, auprès le l'INPI.